

**Modalités d'utilisation du leg de Monsieur Georges Cazade au profit de la Faculté de santé de l'université de Toulouse.**

**Conseil d'administration du 2 février 2026**

**Délibération 2026/02/CA-069**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;*

*Vu la délibération du 13 mai 2013 portant mandat au président de l'université pour demander l'inventaire de la succession auprès du notaire ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2016 portant mandat au président de l'université pour requérir la SCP Yves Martin et Bernard Huver en charge du règlement de la succession ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 29 mai 2017 portant acceptation du leg de M. Georges CAZADE au bénéfice de la faculté de médecine Rangueil ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 février 2022 autorisant le Président à signer une procuration afin d'assurer la délivrance de legs et la vente d'un bien immobilier dans le cadre de la succession CAZADE au profit de la faculté santé ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 14 mars 2022 autorisant la signature de la promesse de vente d'une maison reçue en legs par Monsieur CAZADE et donnant procuration au profit de l'office notarial pour signer en lieu et place du Président l'acte de vente de ladite maison ;*

*Considérant que le Comité Scientifique de la Faculté de Santé de Toulouse s'est réuni le 11 mars 2025 pour examiner avec soin le testament de Monsieur Georges CAZADE afin de faire des propositions en accord avec les souhaits du généreux donneur ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de la faculté de santé en date du 22 janvier 2026 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

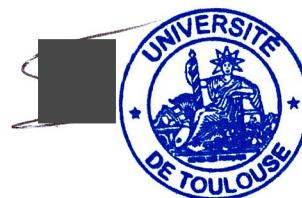
- APPROUVE les modalités suivantes d'utilisation du leg Monsieur Georges Cazade au profit de la Faculté de santé :

- 1) Soutien financier alloué au travail de recherche des étudiants de la Faculté de Santé en Double Cursus Santé Science (50% du leg).
- 2) Soutien financier alloué au soutien de travaux de recherche sur les maladies neuro-dégénératives (50% du leg).

Ces modalités d'utilisation sont explicitées dans le document joint à la présente délibération.

Toulouse, le 2 février 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Date de transmission à la Rectrice de Région  
académique et publication :

.....12 février 2026.....

Odile RAUZY

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Préambule :

Le Comité Scientifique de la Faculté de Santé de Toulouse (ci-après, « le Comité Scientifique ») s'est réuni le 11 mars 2025 pour examiner avec soin le testament de Monsieur Georges CAZADE. Il s'est attaché à faire des propositions en accord avec les souhaits du généreux donateur.

Les dispositions du testament rédigées par M. Cazade sont les suivantes :

« Que les sommes devant revenir à la faculté soient affectées d'une part aux thématiques de recherches spécifiques de la faculté mais aussi aux maladies neuro-dégénératives et la prise en charge de douleurs rebelles chroniques, d'autre part à l'attribution d'une bourse de recherche annuelle pendant une période minimale de 5 ans, sur un thème défini par la Faculté de Médecine de Toulouse ».

**Afin de disposer du leg conformément au souhait exprimé par M. Cazade, le Comité Scientifique propose la création de deux dispositifs de soutien financier :**

**1. - Soutien financier alloué au travail de recherche des étudiants de la Faculté de Santé en Double Cursus Santé Science :**

Comme discuté en Comité Scientifique de la Faculté de Santé, nous recherchons depuis 2 ans un moyen pour promouvoir et soutenir le travail de recherche des étudiants de la Faculté de Santé en Double Cursus Santé Science comme le fait à l'échelle nationale l'Ecole de l'INSERM. En effet, le nombre d'étudiants admis à l'Ecole de l'INSERM est très limité, jusqu'à ces dernières années 20 «élèves» (augmenté en 2025 à 40) pour toute la France, ce qui statistiquement permettait à un étudiant toulousain exceptionnel (ou 2 les meilleures années) de faire ce parcours d'excellence, tandis que plusieurs autres (en moyenne 5 à 7 par an) souhaitent pouvoir s'initier précocement et concrètement à la recherche biomédicale.

Nous avons mis en place à Toulouse, comme cela existe dans d'autres Universités, un **Double Cursus Santé Science, aussi appelé Master 1 Dérogatoire Accéléré** pour ces étudiants très motivés, mais n'ayant pas pu intégrer l'Ecole de l'INSERM. Le Conseil de Faculté de Santé a approuvé le principe d'allouer la moitié du leg au **Double Cursus Santé Science, aussi appelé Master 1 Dérogatoire Accéléré** dans le but de soutenir ce parcours.

En résumé, ce parcours se fait en parallèle et pendant les 2eme et 3eme années d'études de Santé, est décrit dans le document en annexe que l'on peut résumer de la manière suivante.

**Année 1 :** Les candidats préparent et soumettent un dossier à l'Ecole de l'INSERM (CV, lettre de motivation, analyse de 2 articles scientifiques) en Novembre. Sur la base de ce dossier écrit, le Comité du Double Cursus (composition en Annexe) auditionne les candidats (3 entretiens individuels de 20 à 30 minutes chacun) puis se réunit pour établir la liste des candidats retenus dans le Double Cursus. Les étudiants suivent une Unité d'Enseignement Théorique (UET) dans la liste des Master 1 dérogatoires classiques.

Au 2eme quadrimestre, les étudiants suivent une UE théorique sélectionnée parmi les UE fondamentales Mathématique, Physique ou Informatique du parcours BIOMIP (Responsable

Catherine Tardin) et des conférences mensuelles par des Chercheurs ou EC toulousains de renom. Ils sont aussi incités à suivre 4 à 5 conférences données dans les Centres de Recherche et sélectionnées par le Comité du Double Cursus pour leur intérêt pour le Double Cursus. A cela s'ajoute un stage obligatoire en laboratoire de 8 semaines, donc non rémunéré par les laboratoires d'après les statuts actuels.

**Année 2 :** Le schéma/programme est similaire à celui de l'année 1.

L'évaluation et la validation de chaque année par le Comité du Double Cursus est faite au mois de septembre suivant l'année, et repose sur les notes de Biomip, la participation aux UE théoriques, le mémoire de stage écrit et soutenu à l'oral.

A l'issue de ces 2 années, et sous réserve de la validation du Double Cursus - Master 1 Dérogatoire Accéléré, l'étudiant peut alors s'inscrire au Master 2 de son choix, qu'il réalise dans le cadre d'une césure au lieu de passer en 4eme année des études de santé.

Règles d'attribution de bourses :

Le soutien financier approuvé par le Conseil de la faculté de Santé (séance du 22 janvier 2026) comprend plusieurs volets :

A- Soutenir ce parcours par la **rémunération de chaque stage d'été** (8 semaines dans un laboratoire de recherche, permettant une initiation pratique et encadré par un étudiant en thèse et/ou un chercheur). **Les laboratoires ne rémunèrent pas les stages de 8 semaines.** En effet, les étudiants du double cursus ne peuvent pas exercer un travail rémunérant pendant cette période. Cette bourse viendra compenser ce manque.

La bourse s'élèvera à 1250€/mois, soit 2500€ pour les 2 mois.

Ainsi, chaque étudiant **engagé** dans le Double Cursus recevra au total 5000€ pour les 2 fois 2 mois de stage (soit un total de 4 mois sur les 2 années du cursus), et ce dès la promotion 2025. Nous anticipons de soutenir en moyenne 5 à 7 étudiants admis à intégrer le Double Cursus Santé Science, aussi appelé Master 1 Dérogatoire Accéléré maximum par an (soit 25 à 35 000€/an) pendant une durée d'au moins 10 ans (soit 250 000 à 350 000€).

**Les stages des étudiants de l'Ecole de l'INSERM, qui sont de fait inscrit au Double Cursus, sont pour leur part de 12 semaines, et les laboratoires leur versent pour cela 600€ x 3 = 1800 €. Par conséquent, afin que les émoluments des 2 cursus (DC et Edl) soient similaires, au prorata de la durée, nous proposons qu'ils reçoivent aussi 1950 €, soit un total de 3750€ pour 3 mois de stage pour l'Edl, et 2500€ pour 2 mois de stage pour le DC. C'est ce que globalement ils perceptraient si ces étudiants effectuaient un « job d'été » de 3 ou 2 mois respectivement.**

Le critère d'attribution de cette bourse est celui de l'admission par le jury permettant l'inscription en Double Cursus Santé Science, aussi appelé Master 1 Dérogatoire Accéléré au sein de l'université de Toulouse.

La bourse sera versée annuellement après la soutenance orale du mémoire de stage en septembre, et le processus débutera dès l'année universitaire 2025-2026.

Ce financement permettra de soutenir les premières recherches de jeunes étudiants très motivés se destinant à tous les secteurs de la recherche biomédicale, conformément aux vœux de Monsieur Georges CAZADE.

B- En outre, une somme de 7 000 € /an sera utilisée pour prendre en charge les déplacements et les réunions annuelles nationales des 5 à 7 étudiants par année, le cursus durant 2 ans, cela

représente donc 10 à 14 étudiants en moyenne en permanence ; à soutenir annuellement sur 10 ans (total 70 000€).

C- A l'instar, il n'est pas prévu de soutien particulier du Master 2 (dont seul le stage en laboratoire est financé par les laboratoires d'accueil), ni de bourse de thèse car la qualité des étudiants leur permet le plus souvent d'obtenir une bourse de thèse du Ministère (ou d'autres sources).

L'Ecole de l'INSERM permet aux étudiants, s'ils le souhaitent, de poursuivre leur Master par une thèse de science précoce. Afin de ne pas ramener ces étudiants à Bac+7 à celui d'étudiants de de 4<sup>ème</sup> année d'études de Santé, L'Ecole de l'INSERM a mis en place la « **Bourse de retour** », et consiste à soutenir financièrement les étudiants s'étant engagés dans une thèse de science de l'Ecole de l'INSERM (pendant que leurs camarades achèvent leur 2eme cycle d'étude de Santé, et sont donc au même âge rémunéré comme internes).

Pour ne pas pénaliser des étudiants du Double Cursus de l'Université de Toulouse et pour permettre à certains de faire une thèse précoce, nous proposons d'adopter le même schéma que l'Ecole de l'INSERM et d'attribuer une « bourse de retour » identique qu'ils percevront pendant la 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, soit 45 000 €/an (c'est-à-dire un montant total par étudiant de 135 000 € pour les 3 années).

Critère d'attribution :

Chaque année, à l'issue du Master 2, les étudiants sont auditionnés et leur éventuelle candidature à une thèse de science est recueillie. Après examen de la demande par le comité du Double Cursus, et à partir de l'année de mise en œuvre (soit l'année 2025-2026), une bourse de retour pourra être sanctuarisée, dont le versement sera effectué au plus tôt en septembre 2029, c'est à dire à l'issue des 3 années de thèses.

Et de manière analogue à ce que propose l'Ecole de l'INSERM, la « Bourse de retour » indiquée ci-dessus sera versée en début de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, soit 45 000 €/an.

D'après l'expérience des autres Doubles Cursus dans les autres Facultés, ce type de demande est relativement rare et donc nous pensons attribuer cette « Bourse de retour » à 2 ou 3 étudiants maximum sur la période des 10 années à venir.

Ceci assurera un soutien financier de nos étudiants de la Faculté de Santé en Double Cursus Santé Science jusqu'à épuisement de la dotation (au minimum pour ce volet de 750 000€).

D – Une subvention exceptionnelle, dont le montant sera à définir au cas par cas, pourra être versée à l'association étudiante « TOULOUSE SANTÉ-SCIENCES Numéro RNA : W313041258 » en vue de permettre la contribution à l'organisation d'une réunion régionale ou nationale des Doubles Cursus à Toulouse.

## **2 Soutien financier alloué au soutien de travaux de recherche sur les maladies neuro-dégénératives**

Nous proposons de financer 5 projets de recherche de 150 000€ (pour salaire et/ou fonctionnement) chacun sur les maladies neurodégénératives (soit au total de 750 000 € sur cette thématique).

Un appel à projet sera diffusé chaque année, à partir du mois d'octobre 2026, auquel pourront répondre les équipes de recherches du site universitaire toulousain et travaillant sur cette thématique.

Le jury sera établi et présidé par le président du Comité Scientifique de la Faculté de Santé, et comprendra deux spécialistes toulousains du domaine (maladies neuro-dégénératives), et deux spécialistes extérieurs à Toulouse.

Il aura pour mission de :

1) rédiger et diffuser l'appel d'Offre a priori : projet de recherche de 5 pages (police et taille à définir) ; + Annexe 1 calendrier d'un projet de 2 à 3 ans, 1 page ; + Annexe 2 financière salaire (salaire pour un étudiant/chercheur cf infra, fonctionnement, équipement), 1 page ; + Annexe 3 rapportant les autres projets (résumé à joindre) et financement en cours ou soumis.

2) sélectionner le meilleur projet écrit.

Etant donné que la donation est faite à la **Faculté de Santé de Toulouse** pour soutenir une « **thématique de recherche neuro-dégénérative** », l'appel d'offre devra être :

- porté soit par un enseignant chercheur appartenant à de la **Faculté de Santé de l'UT** (en poste pour toute la durée du projet, une partie du financement pourra servir à dégager et à sanctuariser du temps consacré à la recherche) appartenant à la Faculté de Santé de l'UT, soit par un chercheur de l'UT impliquant et encadrant un étudiant en thèse de la **Faculté de Santé** (cursus Médecine Maieutique Paramédicaux, Pharmacie ou Odontologie).
- Afin d'aider les « juniors », le porteur de projet devra avoir moins de 42 ans au moment du dépôt de projet (+ 1 an par congé parental).
- Le projet devra porter sur la thématique des maladies neurodégénératives avec une application immédiate chez l'humain ou impliquant du traitement de données ou des prélèvements issus d'humain. La recherche doit se dérouler dans une unité labelisée (Inserm, CNRS, ....)
- Indiquer que le cofinancement est possible mais que dans ce cas il faut indiquer la part déjà financé ou le type de financement demandé (si demande en cours)

#### **Un rapport d'activité concernant**

- **1) Les soutiens au Double Cursus rédigé par le.s responsable.s du Double Cursus**
- **2) Bourse Cazade de recherche sur les maladies neuro-dégénératives par le président du Comité Scientifique de la Faculté de Santé**
- **Chacun de ces rapports rapportera les différentes réalisations accomplies, et sera produit annuellement (Janvier). Il sera validé par le Conseil de la Faculté de Santé de l'Université de Toulouse et rendu public sur le site internet de la Faculté de Santé.**

#### **Indications annexes :**

**Comité du Double Cursus** (CDC), est constitué historiquement de 2 enseignants volontaires des anciennes Facultés de Médecine (Rangueil et Purpan) et désignées par les Doyens, qui ont été rejoints par 2 Enseignants-Chercheurs d'Odontologie puis de Pharmacie. Ce comité sera prochainement renforcé par 3 nouveaux membres, cooptés pour leur expérience, leur engagement et leur cursus dans la recherche biomédicale afin d'en couvrir les principaux domaines. Il est validé par le Doyen et les Vice Doyens des 3 Départements et approuvé par le Conseil de Faculté.